

GALATHEA

Festival International du Monde Marin

RÈGLEMENT DU CONCOURS VIDÉO 2026

Inscription en ligne : <https://festival-galatea.com>

L'inscription se fait exclusivement via le site internet GALATHEA, qui attribue un numéro de participant ainsi que le lien Infomaniak de téléchargement. L'inscription est **gratuite**. Elle implique automatiquement, pour le producteur et l'auteur, l'accord et l'acceptation de l'intégralité des règles de la compétition telles qu'indiquées ci-dessous.

Le concours est ouvert aux **amateurs et professionnels**. Les œuvres présentées ne devront pas être antérieures à **2024**.

À l'inscription, il n'est admis qu'un maximum de **3 vidéos par concurrent dans chaque catégorie**.

Les vidéos présentées doivent l'être en **langue française ou sous-titrées en français**. Tous les genres sont acceptés (news, reportage, animalier, animation, éducation, recherche, etc.).

CATÉGORIES

Le concours offre la possibilité de participer dans une ou plusieurs des catégories définies ci-après. Une même vidéo ne peut, en aucun cas, être candidate dans deux catégories différentes.

Catégorie « Rush »

Durée maximale : **30 secondes**. Les images sous-marines doivent représenter la **totalité** de la vidéo. Par définition, le rush est brut, sans montage, musique ni générique.

Catégorie « Clip »

Durée maximale : **5 minutes**. Les images sous-marines doivent représenter un minimum de **20 %** de la durée totale.

Catégorie « Court Métrage »

Durée : **entre 5 et 26 minutes**. Les images sous-marines doivent représenter un minimum de **30 %** de la durée totale.

Catégorie « Long Métrage »

Durée : **supérieure à 26 minutes**. Les images sous-marines doivent représenter un minimum de **30 %** de la durée totale.

Catégorie « Film Monde Marin »

Durée : **maximum 90 minutes**. **Aucun temps minimum d'images sous-marines n'est imposé** dans cette catégorie.

RÉSUMÉ

Catégorie	Durée	Images sous-marines min.
Rush	≤ 30 secondes	100 % (totalité)
Clip	≤ 5 minutes	20 % minimum
Court Métrage	5 à 26 minutes	30 % minimum
Long Métrage	> 26 minutes	30 % minimum
Film Monde Marin	maximum 90 minutes	Aucun minimum imposé

PRÉSÉLECTION

Les œuvres candidates sont soumises à une présélection par le jury, qui décidera ou non de leur mise en compétition. Les copies des œuvres devront parvenir au secrétariat du Festival impérativement avant le **30 septembre 2026**.

Spécifications techniques minimales requises pour le fichier numérique original master :

- Son : **Stéréo 2 pistes**
- Image : **Full HD** — 1920 × 1080 — Format : .mp4 ou .mov (codec H.264 / H.265)

Les vidéos sont transmises directement via le site en utilisant le lien Infomaniak fourni lors de l'inscription.

⚠ **Toute inscription non accompagnée de son formulaire ne sera pas prise en compte.**

⚠ **L'inscription aux catégories « Court Métrage », « Long Métrage » et « Film Monde Marin » doit obligatoirement être accompagnée du TEASER correspondant, sous peine de non-prise en compte.**

INFORMATION

L'organisateur du concours prendra le plus grand soin des fichiers numériques soumis à la compétition. Cependant, il ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte de données survenant au moment du téléchargement des images sur le site web ou au moment de la compétition elle-même.

JURY

La composition du jury sera annoncée sur le site internet du Festival. Le jury est composé de personnalités du monde de l'image.

Les décisions du jury sont **sans appel** dans tous les aspects de la compétition et ne peuvent être contestées. La voix du Président du jury est prépondérante en cas de décision non majoritaire.

PRIX

Les prix seront remis aux lauréats en personne par le jury, le parrain, la marraine ou une autre personnalité.

Chaque prix fait l'objet, dans chaque catégorie, de **5 nominations**.

Les prix attribués pour chaque catégorie sont : **Galatea d'or**, **Galatea d'argent** et **Galatea de bronze**.

Si, dans l'une des catégories, le nombre de vidéos en lice est inférieur ou égal à 5, seul le prix Galatea d'or de la catégorie concernée sera décerné.

En outre, **2 prix hors catégories** seront décernés : **Grand Prix Galatea** et **Prix de l'Environnement**.

Le lauréat titulaire d'un prix qui ne sera pas présent (ou représenté) lors de la cérémonie aura la possibilité de recevoir son trophée à son domicile contre remboursement ou paiement par avance des frais de port.

DROITS DE PROPRIÉTÉ

Le producteur et l'auteur des œuvres en concours déclarent être propriétaires légitimes de tous les droits liés à la présentation de l'œuvre, y compris la musique. Ils déclarent également disposer des droits à l'image des personnes présentées dans l'œuvre.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de plainte d'ayant droit (Sacem, Scam, etc.). **En cas de litige, seul le Tribunal de Toulon est compétent.**

UTILISATION DES ŒUVRES PAR GALATHEA

En s'inscrivant à la compétition, les participants conviennent que les vidéos soumises dans toutes les catégories peuvent être utilisées ou reproduites pour la couverture médiatique de l'événement et pour la promotion des compétitions futures dans tous les médias, y compris la télévision, internet et autres médias.

Cette cession d'images aux médias pour la promotion du Festival ne pourra jamais dépasser **2 minutes d'images par œuvre**.

Le film étant susceptible d'être diffusé sur des sites utilisant des techniques différentes, une version adaptée pourra être réalisée par Galatea pour le visionnage public. Dans cette éventualité, Galatea pourra également créer une version DCP si elle ne peut pas être fournie par le réalisateur.

Une copie des films en compétition sera conservée par l'organisateur pour constituer la vidéothèque de Galatea. Ces films pourront être visionnés à des fins pédagogiques par les scolaires et le grand public dans un but non lucratif. Une modique contribution financière pourra être demandée pour couvrir les frais administratifs inhérents au fonctionnement de la vidéothèque.

Sous l'égide de Galatea, des projections itinérantes pourront être réalisées afin de permettre à tout public d'avoir accès à ce fonds documentaire, avec pour objectif d'élargir et d'éveiller le public hors du Festival.

Ni droits d'auteur, ni aucun autre type de rémunération ne pourront être réclamés pour la programmation et la projection des films présentés au public pendant le Festival, que ce soit en compétition ou hors compétition. Les fichiers présentés en compétition resteront dans les archives du Festival.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Toute candidature de participation au Festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de ses éventuelles modifications d'organisation et de fonctionnement.

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours. Conformément aux lois et directives européennes en vigueur, notamment au règlement européen entré en vigueur le 25 mai 2018 relatif à la protection des données à caractère personnel, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

Pour exercer ces droits, tout participant peut adresser sa demande à : rgpd@festival-galatheia.com

Aucune des informations fournies ne fera l'objet d'une commercialisation.

ORGANISATION

Le Festival International du Monde Marin GALATHEA est organisé à Hyères, en collaboration avec la Ville d'Hyères, ainsi que de nombreux organismes publics et privés.

Siège permanent de l'association GALATHEA : **30, rue des Giroflées — 83400 Hyères**

Le Festival International du Monde Marin GALATHEA est enregistré à l'I.N.P.I.

En renseignant le formulaire d'inscription officiel de la compétition en ligne, le producteur et l'auteur de l'œuvre acceptent de fait les règles pleines et entières énoncées ci-dessus.
